

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 28 novembre 2023* à 18 h 00 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :** mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire monsieur André Descôteaux.

Les membres du conseil ayant tous reçu l'avis de convocation et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Est également présente, madame Lyne Boisvert, directrice générale, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 0**

**01. OUVERTURE DE SÉANCE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-11-419**

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de séance ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Octroi de contrat à la firme *Tetra Tech QI inc.* - Confection des plans et devis des travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île - Glissement de terrain du 1er novembre 2022 ;
04. Octroi de contrat à la firme *SIMO Management Inc.* - Étalonnage du débitmètre - Station de pompage Pierreville ;  
Période de questions ;
05. Levée de l'assemblée.

**03. OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME TETRA TECH QI INC.  
- CONFECTION DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DE  
STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE -  
GLISSEMENT DE TERRAIN DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un deuxième appel d'offres public concernant la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île suite au glissement de terrain du 1<sup>er</sup> novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est réalisé en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le jeudi 16 novembre 2023, deux (2) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite ;

CONSIDÉRANT QU'un Comité s'est rencontré afin de tirer une conclusion sur l'analyse effectuée par chacun des membres et ce, pour chacune des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE le pointage intérimaire de chacune des soumissions devait être supérieur à 70 % afin que l'enveloppe de prix soit ouverte ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des soumissions se détaillent comme suit :

FIRMES	PRIX TAXES INCLUSES	POINTAGE FINAL	RANG
Tetra Tech QI inc.	243 724,01 \$	4.92	1
Englobe Corp.	463 004,33 \$	2.42	2

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions sont conformes ;

CONSIDÉRANT QUE pour les raisons décrites ci-haut, le Comité de sélection de la Municipalité recommande d'octroyer le contrat à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit : « **Tetra Tech QI inc.** » ;

2023-11-420

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de stabilisation des berges du rang de l'Île à la firme *Tetra Tech QI inc.* pour la somme de 243 724,01 \$ taxes incluses.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rg de l'Île » 03 310 00 004*

#### **04. OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME SIMO MANAGEMENT INC. - ÉTALONNAGE DU DÉBITMÈTRE - STATION DE POMPAGE PIERREVILLE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (*ROMAEU*) du MELCCFP, c. Q -2, r.34.1, la précision du débitmètre de la station de pompage de Pierreville doit faire l'objet d'une vérification annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire la vérification et l'étalonnage de cette machine, il faut faire appel à des entreprises spécialisées dans ce type de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission no 20231247 émise le 15 novembre 2023 par la firme *SIMO Management Inc.* pour la vérification de la précision des deux (2) pompes du poste de pompage d'eaux usées de Pierreville se détaille comme suit :

- Prix forfaitaire de 1 690,13 \$ taxes incluses ;
- Indexation de 3% par année sera appliquée au prix si la Municipalité et *SIMO* poursuivent avec les mêmes services après le 31 décembre 2023 ;
- **Chaque délai d'attente pour l'accès aux équipements sera facturé au coût de 75,00\$/heure.**

2023-11-421

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme *SIMO Management Inc.* afin de faire vérification et l'étalonnage du débitmètre de notre station de pompage de Pierreville au prix forfaitaire de 1 690,13 \$ taxes incluses ;

QUE des frais de 75,00\$/heure seront facturés en cas de délai d'attente pour accéder aux équipements à vérifier.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R T.E.U. Pville » 02 414 10 521*

#### **05. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2023-11-422

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18 h 04.

---

*André Descôteaux,*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA*  
Directrice générale et greffière-trésorière